



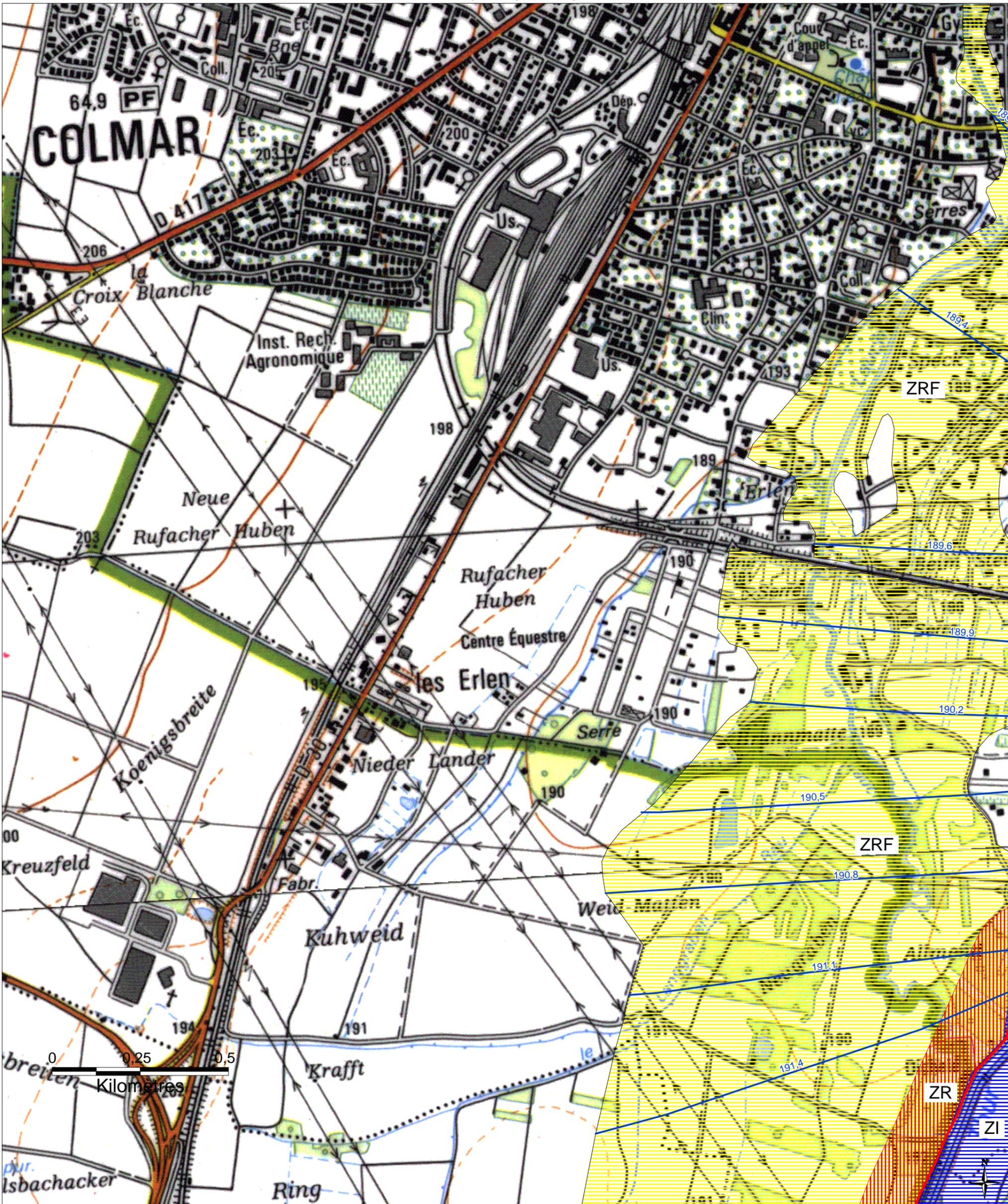


ZONES INONDABLES DANS LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

Commune de COLMAR - 1/11

Préfecture du Haut-Rhin  
 Direction Départementale  
 de l'Agriculture et de la Forêt

PPRI de l'Ill approuvé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2006  
 PPRI de la Lauch approuvé par arrêté préfectoral du 23 juin 2006  
 PPRI de la Fecht en cours d'élaboration - prescrit par arrêté préfectoral du 11 avril 1997



- ZI - Zone inondable par débordement en cas de crue centennale, inconstructible
- ZIF - Zone inondable par débordement en cas de crue centennale, à risque modéré, pouvant être ouverte à l'urbanisation
- ZR - Zone inondable en cas de rupture de digue, à risque élevé, inconstructible
- ZRF - Zone inondable en cas de rupture de digue, à risque modéré, pouvant être ouverte à l'urbanisation
- Cote de plus hautes eaux prévisibles en cas d'inondation, en conditions de crue centennale (en mètres NGF)
- Digue

1/10 000

Décembre 2006

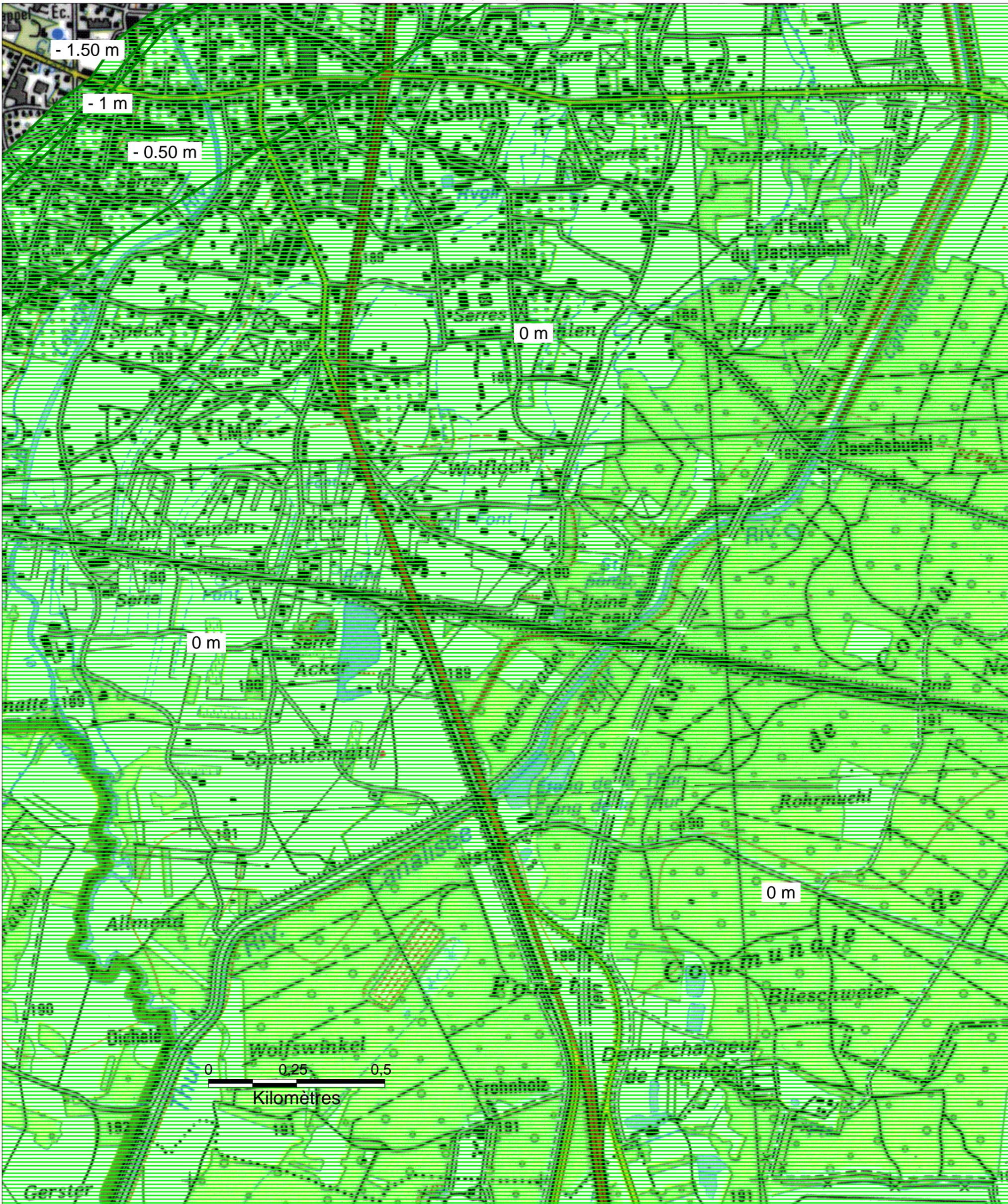


# ZONES INONDABLES DANS LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

## Commune de COLMAR - 2/11

Préfecture du Haut-Rhin  
Direction Départementale  
de l'Agriculture et de la Forêt

PPRI de l'Ill approuvé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2006  
PPRI de la Lauch approuvé par arrêté préfectoral du 23 juin 2006  
PPRI de la Fecht en cours d'élaboration - prescrit par arrêté préfectoral du 11 avril 1997



 ZN - Zone de remontées de nappe à moins de deux mètres de la surface du sol en cas de crue centennale (niveau maximal de remontées de nappe par rapport à la surface du sol)

1/10 000

Décembre 2006

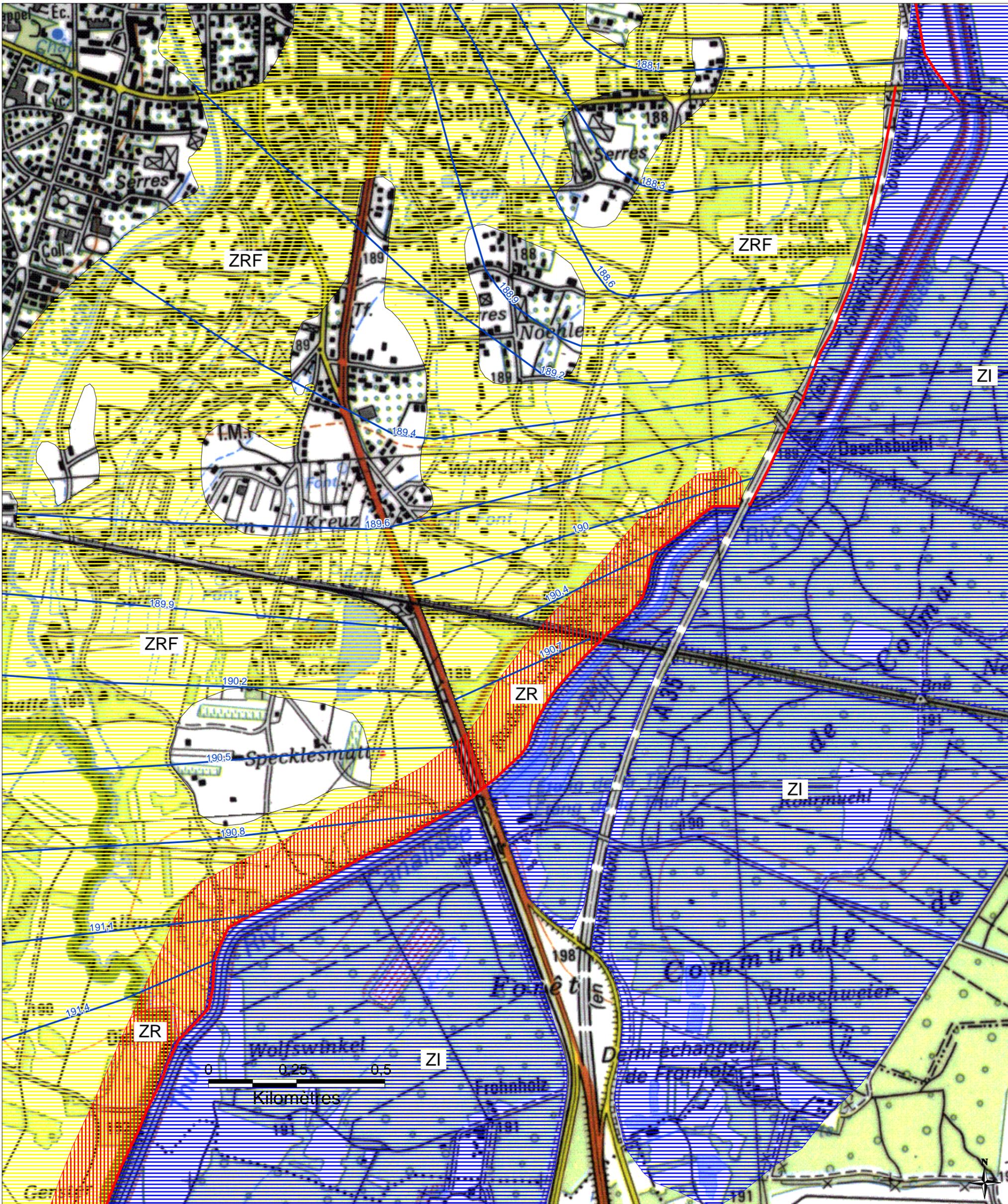


ZONES INONDABLES DANS LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

Commune de COLMAR - 2/11

Préfecture du Haut-Rhin  
 Direction Départementale  
 de l'Agriculture et de la Forêt

PPRI de l'Ill approuvé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2006  
 PPRI de la Lauch approuvé par arrêté préfectoral du 23 juin 2006  
 PPRI de la Fecht en cours d'élaboration - prescrit par arrêté préfectoral du 11 avril 1997



-  ZI - Zone inondable par débordement en cas de crue centennale, inconstructible
-  ZIF - Zone inondable par débordement en cas de crue centennale, à risque modéré, pouvant être ouverte à l'urbanisation
-  ZR - Zone inondable en cas de rupture de digue, à risque élevé, inconstructible
-  ZRF - Zone inondable en cas de rupture de digue, à risque modéré, pouvant être ouverte à l'urbanisation
-  Cote de plus hautes eaux prévisibles en cas d'inondation, en conditions de crue centennale (en mètres NGF)
-  Digue

1/10 000

Décembre 2006

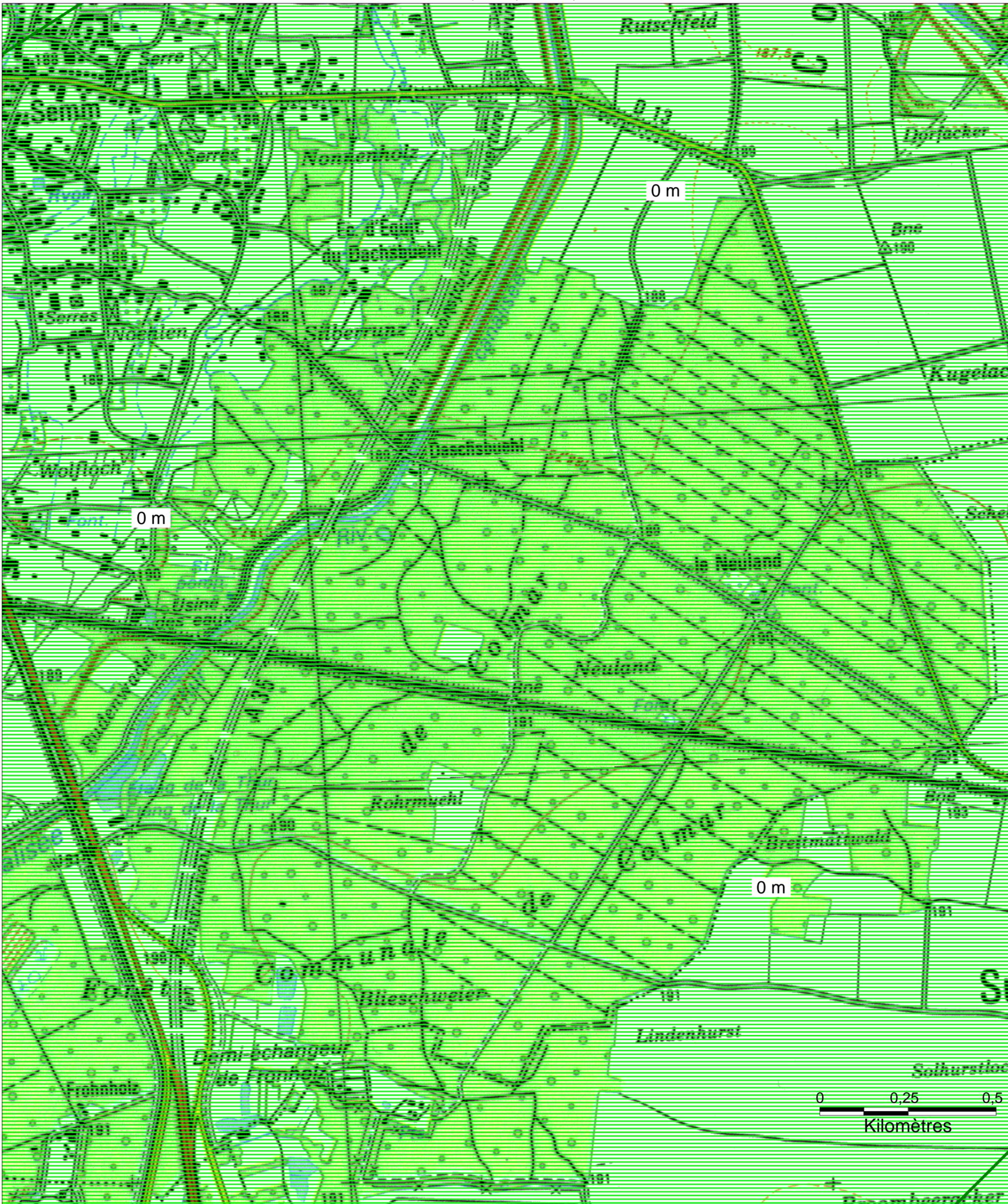


# ZONES INONDABLES DANS LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

## Commune de COLMAR - 3/11

Préfecture du Haut-Rhin  
Direction Départementale  
de l'Agriculture et de la Forêt

PPRI de l'Ill approuvé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2006  
PPRI de la Lauch approuvé par arrêté préfectoral du 23 juin 2006  
PPRI de la Fecht en cours d'élaboration - prescrit par arrêté préfectoral du 11 avril 1997



 ZN - Zone de remontées de nappe à moins de deux mètres de la surface du sol en cas de crue centennale (niveau maximal de remontées de nappe par rapport à la surface du sol)

1/10 000

Décembre 2006

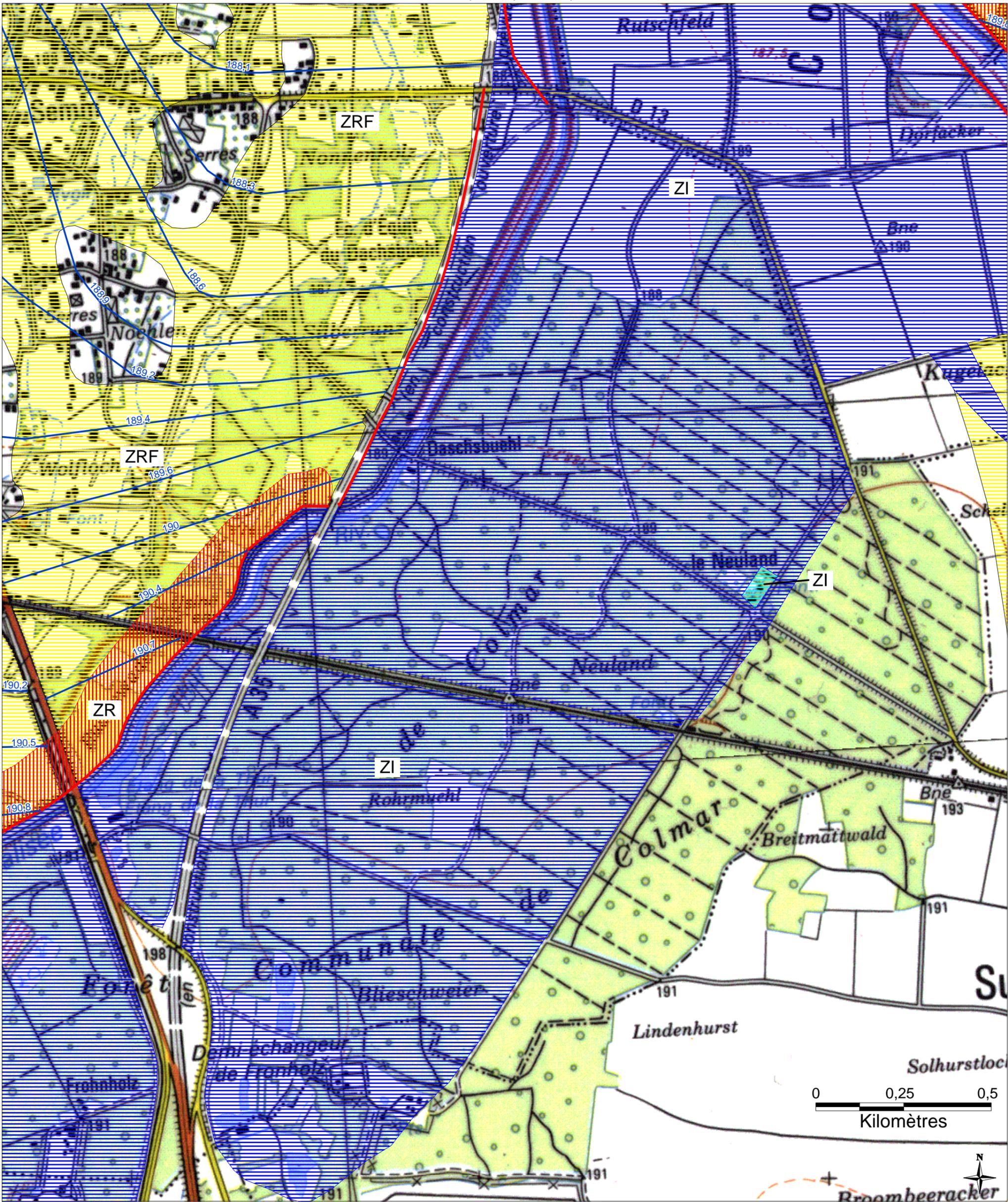


ZONES INONDABLES DANS LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

Commune de COLMAR - 3/11

Préfecture du Haut-Rhin  
 Direction Départementale  
 de l'Agriculture et de la Forêt

PPRI de l'Ill approuvé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2006  
 PPRI de la Lauch approuvé par arrêté préfectoral du 23 juin 2006  
 PPRI de la Fecht en cours d'élaboration - prescrit par arrêté préfectoral du 11 avril 1997



	ZI - Zone inondable par débordement en cas de crue centennale, inconstructible
	ZIF - Zone inondable par débordement en cas de crue centennale, à risque modéré, pouvant être ouverte à l'urbanisation
	ZR - Zone inondable en cas de rupture de digue, à risque élevé, inconstructible
	ZRF - Zone inondable en cas de rupture de digue, à risque modéré, pouvant être ouverte à l'urbanisation
	Cote de plus hautes eaux prévisibles en cas d'inondation, en conditions de crue centennale (en mètres NGF)
	Digue

1/10 000

Décembre 2006

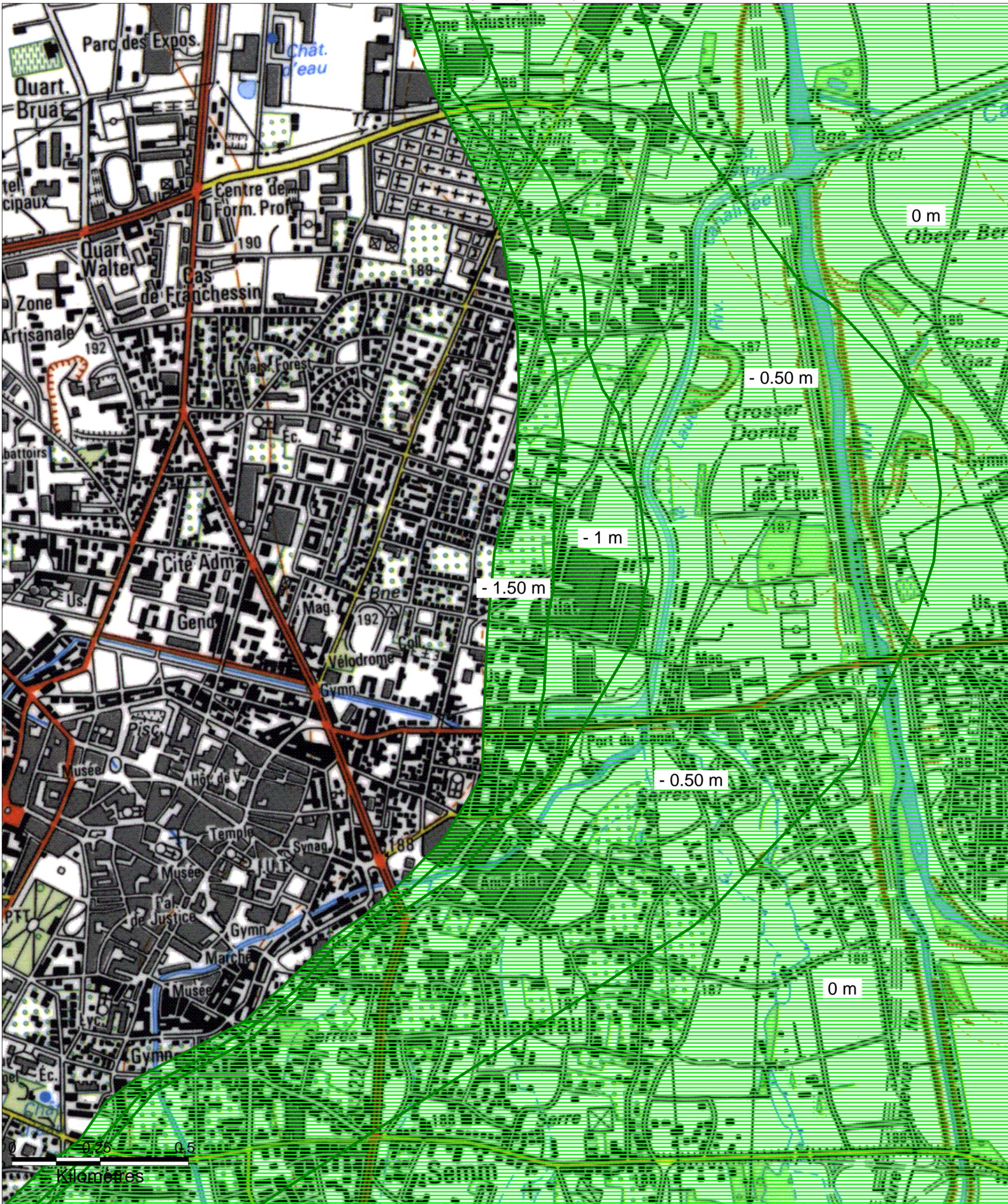


# ZONES INONDABLES DANS LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

## Commune de COLMAR - 4/11

Préfecture du Haut-Rhin  
Direction Départementale  
de l'Agriculture et de la Forêt

PPRI de l'Ill approuvé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2006  
PPRI de la Lauch approuvé par arrêté préfectoral du 23 juin 2006  
PPRI de la Fecht en cours d'élaboration - prescrit par arrêté préfectoral du 11 avril 1997



ZN - Zone de remontées de nappe à moins de deux mètres de la surface du sol en cas de crue centennale (niveau maximal de remontées de nappe par rapport à la surface du sol)

1/10 000

Décembre 2006

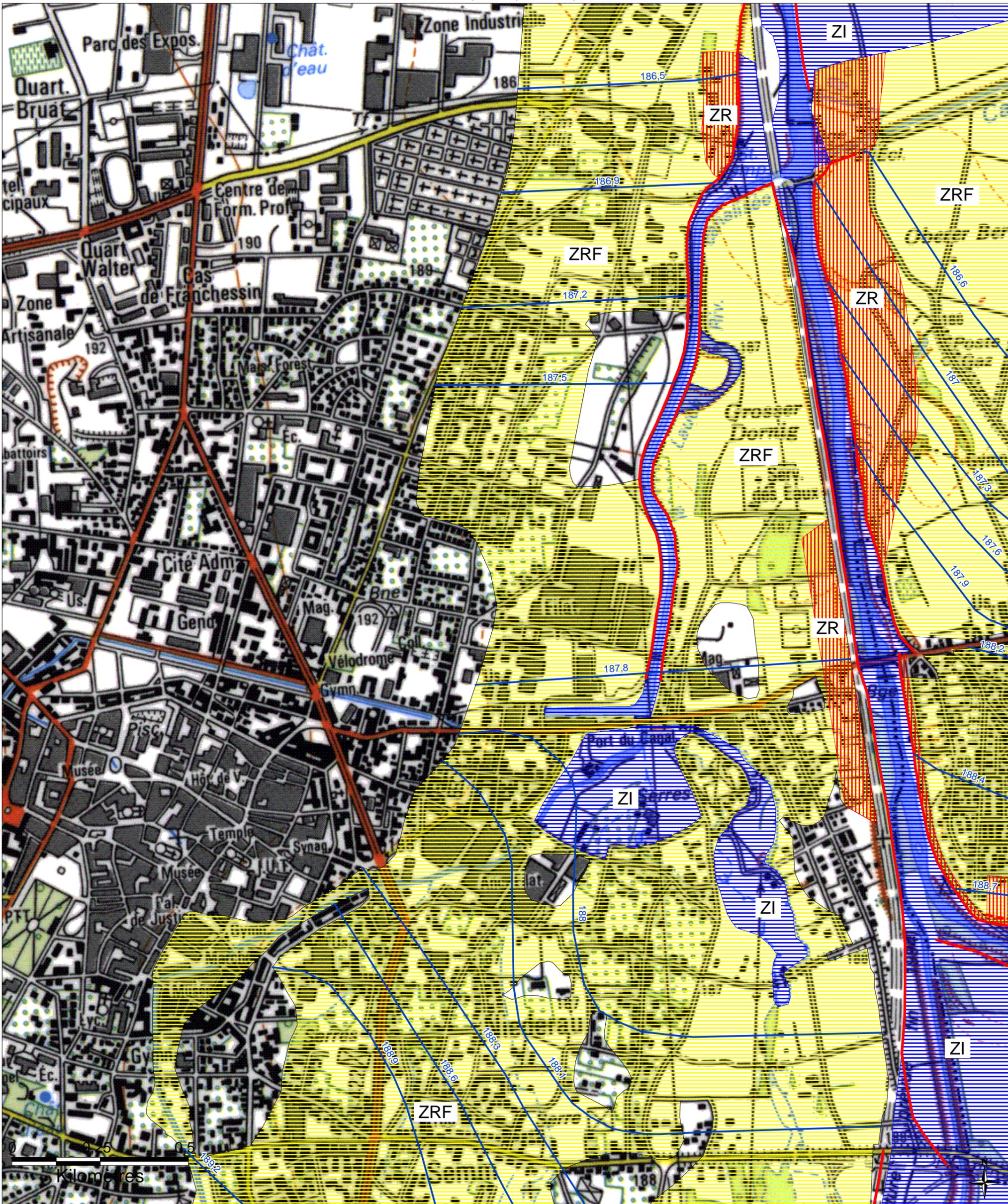


ZONES INONDABLES DANS LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

Commune de COLMAR - 4/11

Préfecture du Haut-Rhin  
 Direction Départementale  
 de l'Agriculture et de la Forêt

PPRI de l'Ill approuvé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2006  
 PPRI de la Lauch approuvé par arrêté préfectoral du 23 juin 2006  
 PPRI de la Fecht en cours d'élaboration - prescrit par arrêté préfectoral du 11 avril 1997



- ZI - Zone inondable par débordement en cas de crue centennale, inconstructible
- ZIF - Zone inondable par débordement en cas de crue centennale, à risque modéré, pouvant être ouverte à l'urbanisation
- ZR - Zone inondable en cas de rupture de digue, à risque élevé, inconstructible
- ZRF - Zone inondable en cas de rupture de digue, à risque modéré, pouvant être ouverte à l'urbanisation
- Cote de plus hautes eaux prévisibles en cas d'inondation, en conditions de crue centennale (en mètres NGF)
- Digue

1/10 000

Décembre 2006

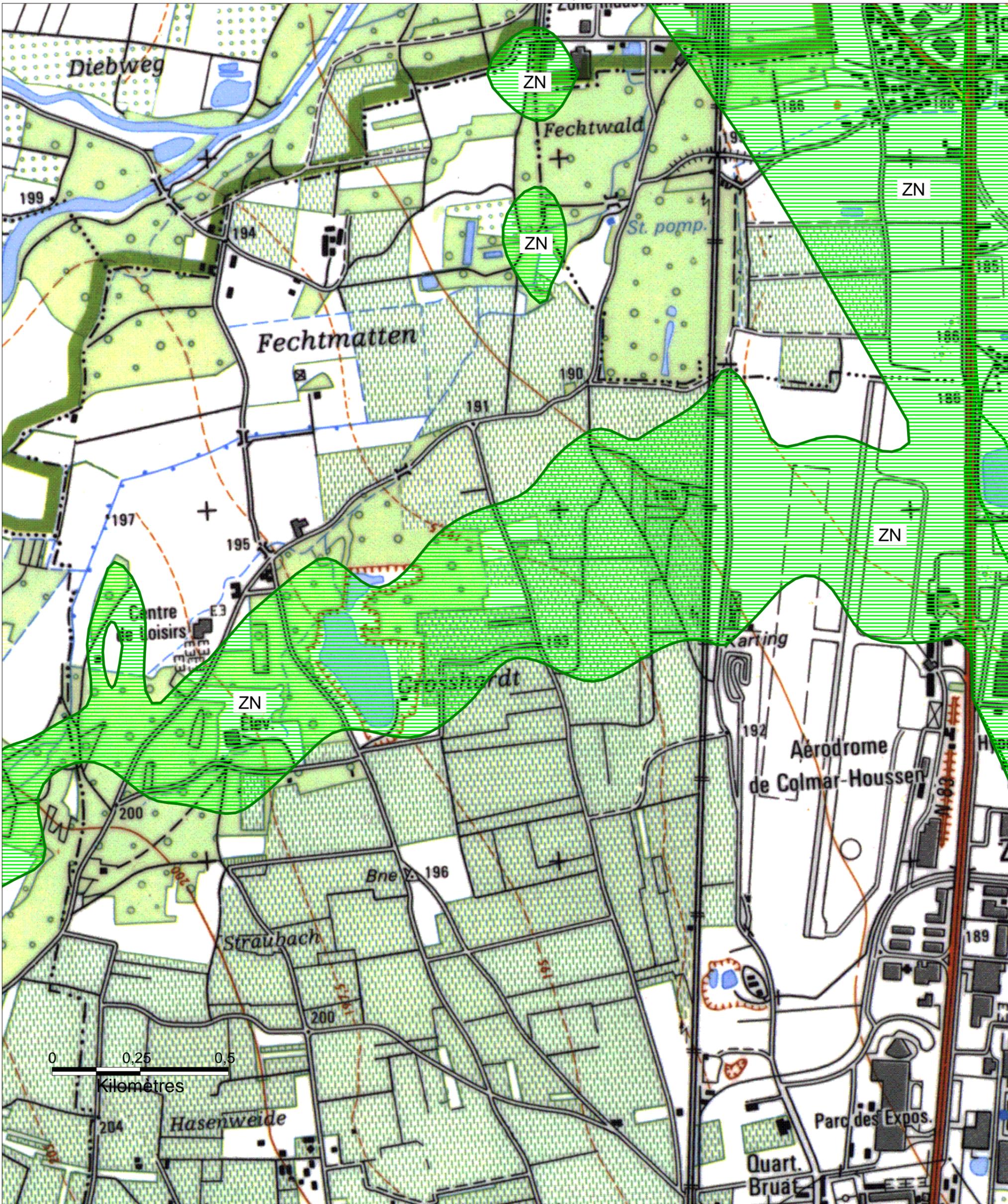


# ZONES INONDABLES DANS LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

## Commune de COLMAR - 5/11

Préfecture du Haut-Rhin  
Direction Départementale  
de l'Agriculture et de la Forêt

PPRI de l'Ill approuvé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2006  
PPRI de la Lauch approuvé par arrêté préfectoral du 23 juin 2006  
PPRI de la Fecht en cours d'élaboration - prescrit par arrêté préfectoral du 11 avril 1997



 ZN - Zone de remontées de nappe à moins de deux mètres de la surface du sol en cas de crue centennale (niveau maximal de remontées de nappe par rapport à la surface du sol)

1/10 000

Décembre 2006

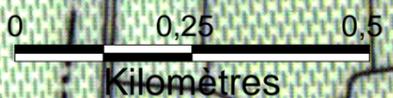
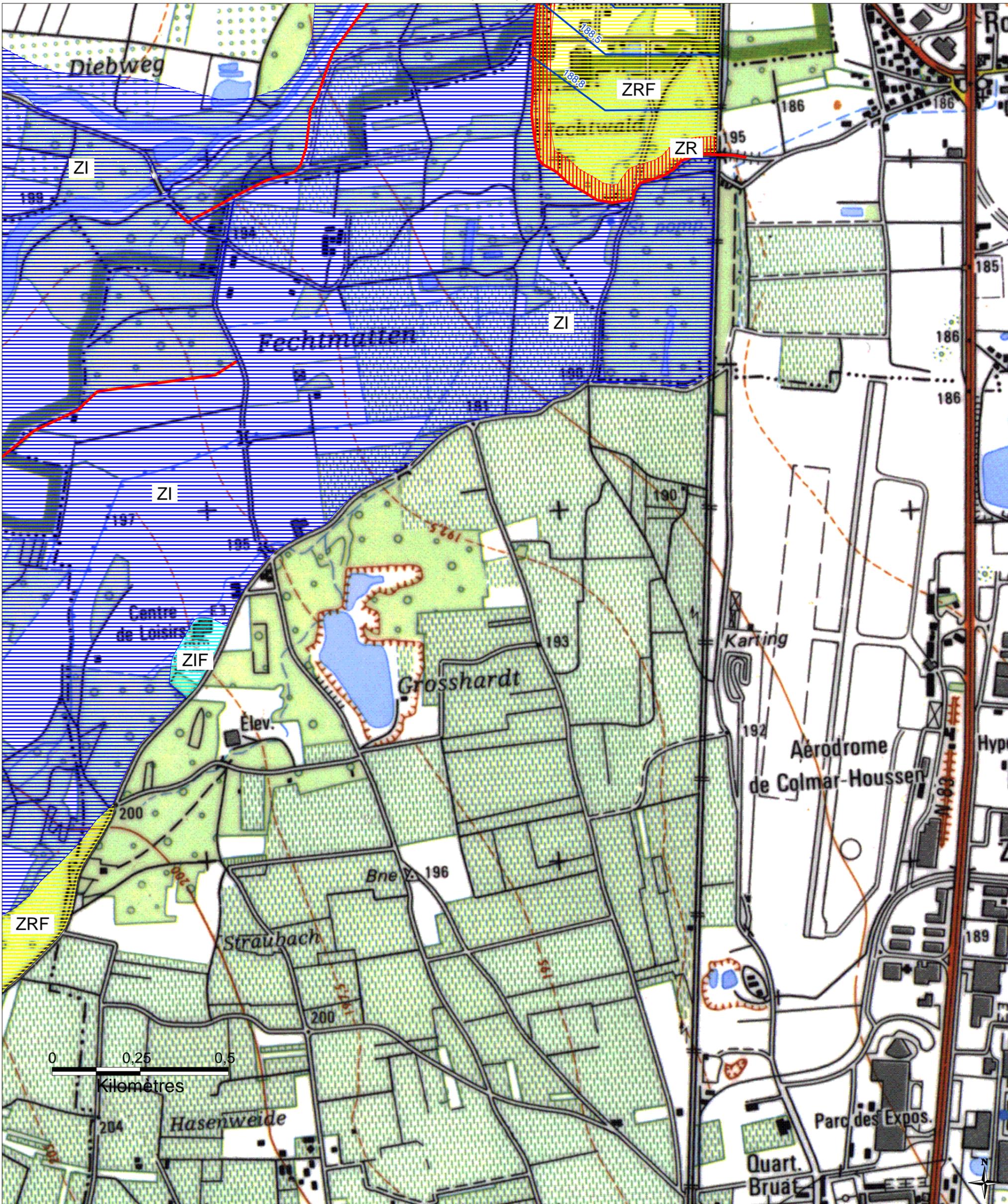


ZONES INONDABLES DANS LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

Commune de COLMAR - 5/11

Préfecture du Haut-Rhin  
 Direction Départementale  
 de l'Agriculture et de la Forêt

PPRI de l'Ill approuvé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2006  
 PPRI de la Lauch approuvé par arrêté préfectoral du 23 juin 2006  
 PPRI de la Fecht en cours d'élaboration - prescrit par arrêté préfectoral du 11 avril 1997



- ZI - Zone inondable par débordement en cas de crue centennale, inconstructible
- ZIF - Zone inondable par débordement en cas de crue centennale, à risque modéré, pouvant être ouverte à l'urbanisation
- ZR - Zone inondable en cas de rupture de digue, à risque élevé, inconstructible
- ZRF - Zone inondable en cas de rupture de digue, à risque modéré, pouvant être ouverte à l'urbanisation
- Cote de plus hautes eaux prévisibles en cas d'inondation, en conditions de crue centennale (en mètres NGF)
- Digue

1/10 000

Décembre 2006

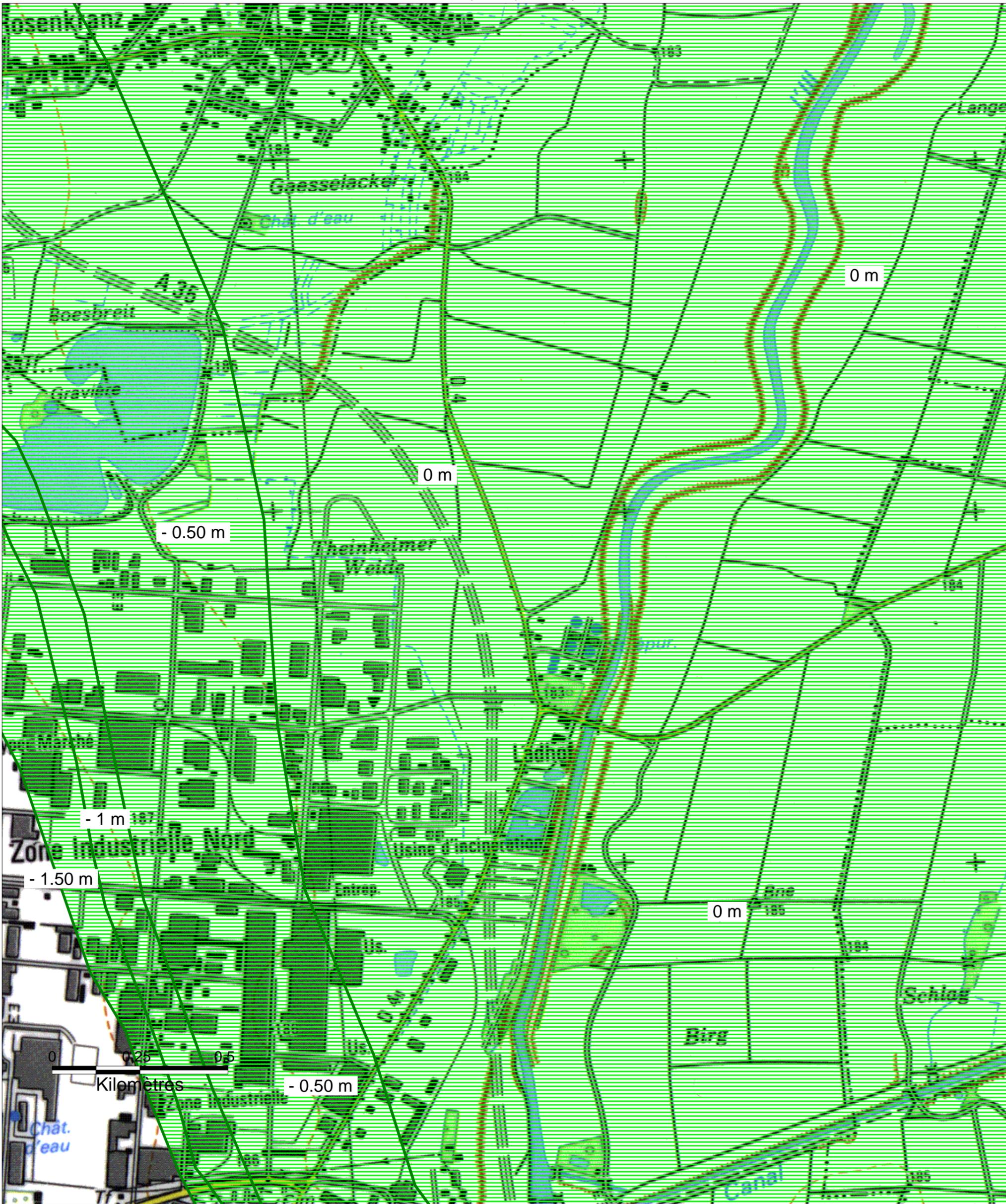


# ZONES INONDABLES DANS LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

## Commune de COLMAR - 6/11

Préfecture du Haut-Rhin  
Direction Départementale  
de l'Agriculture et de la Forêt

PPRI de l'Ill approuvé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2006  
PPRI de la Lauch approuvé par arrêté préfectoral du 23 juin 2006  
PPRI de la Fecht en cours d'élaboration - prescrit par arrêté préfectoral du 11 avril 1997



ZN - Zone de remontées de nappe à moins de deux mètres de la surface du sol en cas de crue centennale (niveau maximal de remontées de nappe par rapport à la surface du sol)

1/10 000

Décembre 2006

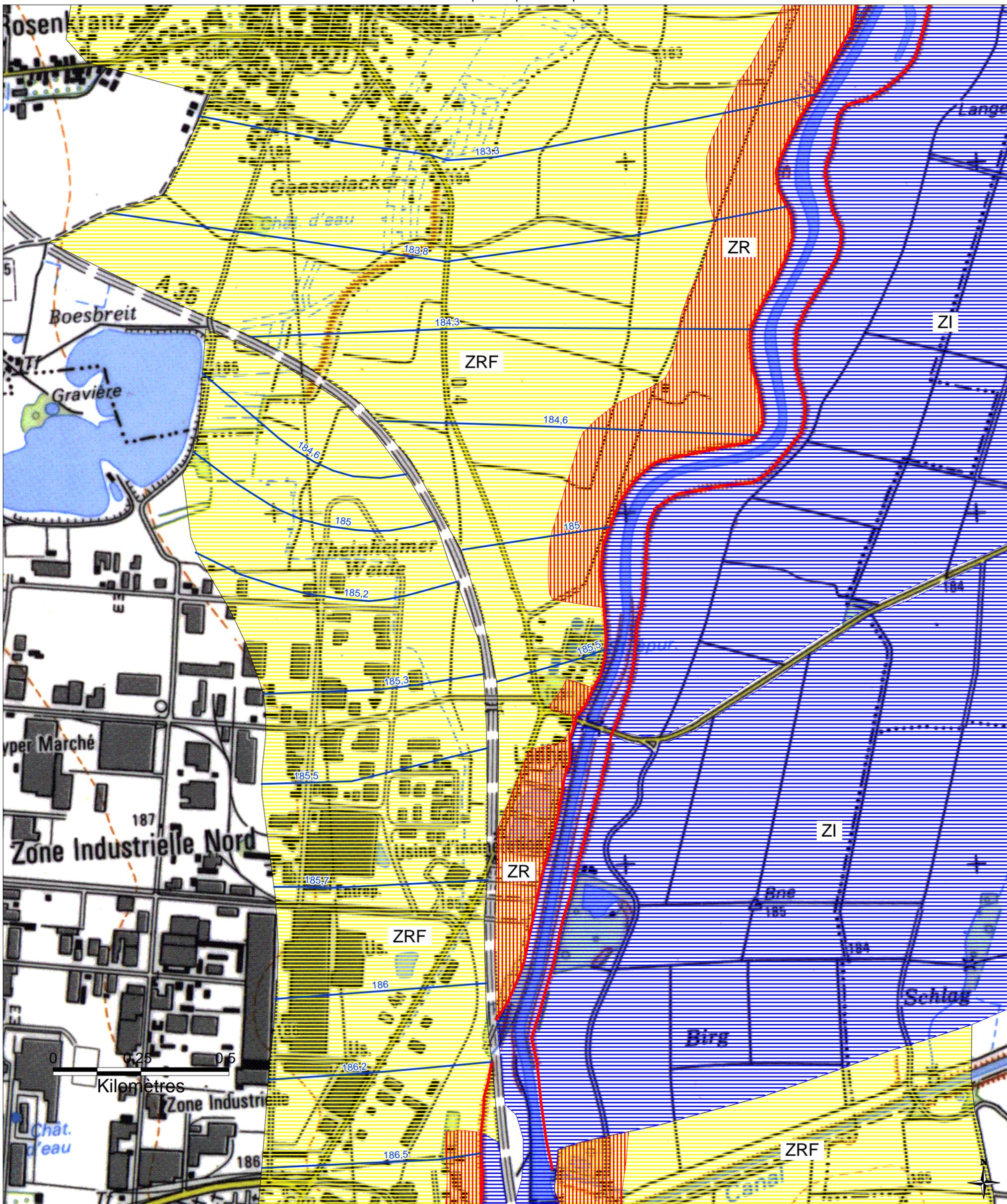


ZONES INONDABLES DANS LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

Commune de COLMAR - 6/11

Préfecture du Haut-Rhin  
 Direction Départementale  
 de l'Agriculture et de la Forêt

PPRI de l'Ill approuvé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2006  
 PPRI de la Lauch approuvé par arrêté préfectoral du 23 juin 2006  
 PPRI de la Fecht en cours d'élaboration - prescrit par arrêté préfectoral du 11 avril 1997



- ZI - Zone inondable par débordement en cas de crue centennale, inconstructible
- ZIF - Zone inondable par débordement en cas de crue centennale, à risque modéré, pouvant être ouverte à l'urbanisation
- ZR - Zone inondable en cas de rupture de digue, à risque élevé, inconstructible
- ZRF - Zone inondable en cas de rupture de digue, à risque modéré, pouvant être ouverte à l'urbanisation
- Cote de plus hautes eaux prévisibles en cas d'inondation, en conditions de crue centennale (en mètres NGF)
- Digue

1/10 000

Décembre 2006

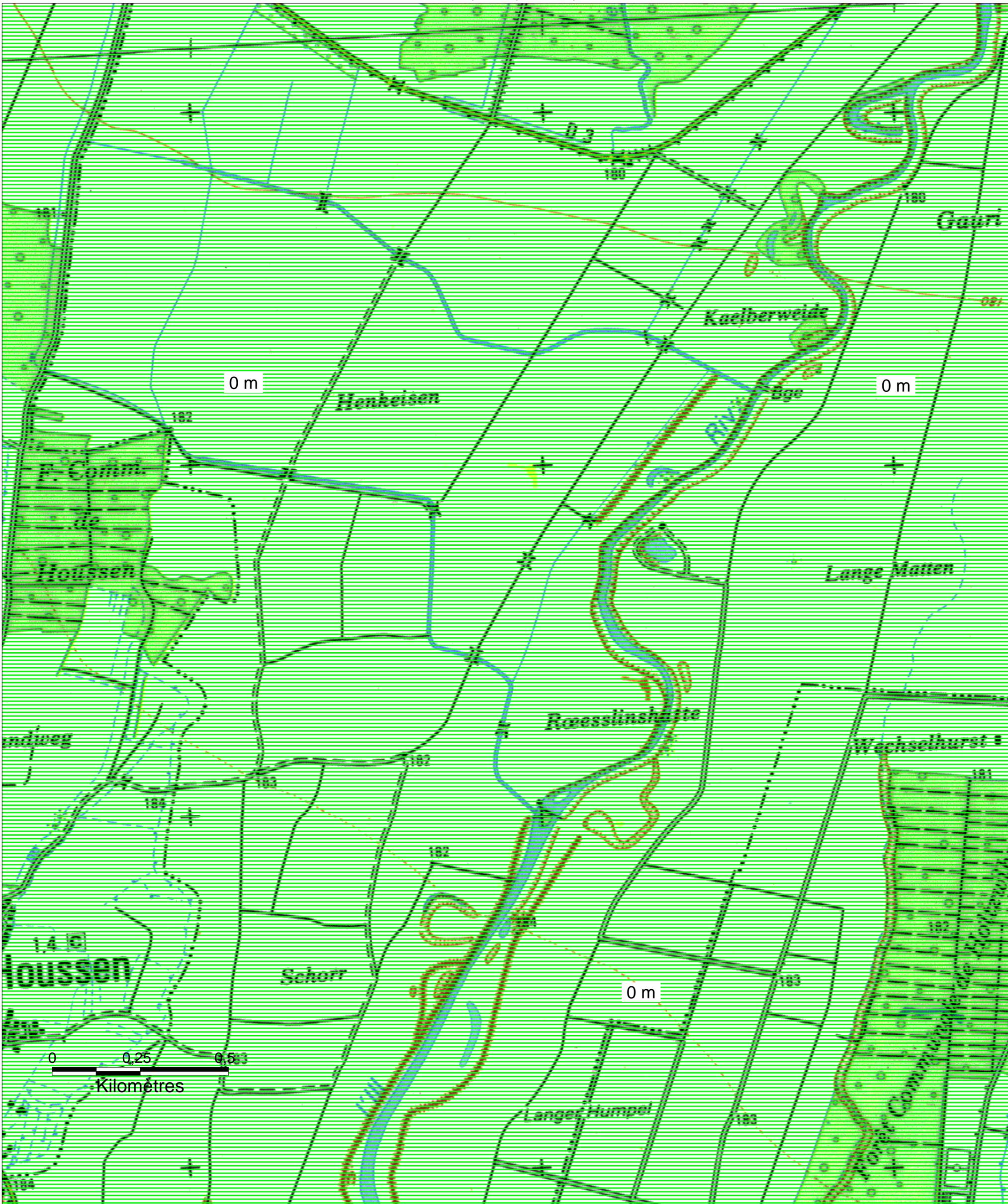


# ZONES INONDABLES DANS LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

## Commune de COLMAR - 7/11

Préfecture du Haut-Rhin  
Direction Départementale  
de l'Agriculture et de la Forêt

PPRI de l'ILL approuvé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2006  
PPRI de la Lauch approuvé par arrêté préfectoral du 23 juin 2006  
PPRI de la Fecht en cours d'élaboration - prescrit par arrêté préfectoral du 11 avril 1997



 ZN - Zone de remontées de nappe à moins de deux mètres de la surface du sol en cas de crue centennale (niveau maximal de remontées de nappe par rapport à la surface du sol)

1/10 000

Décembre 2006

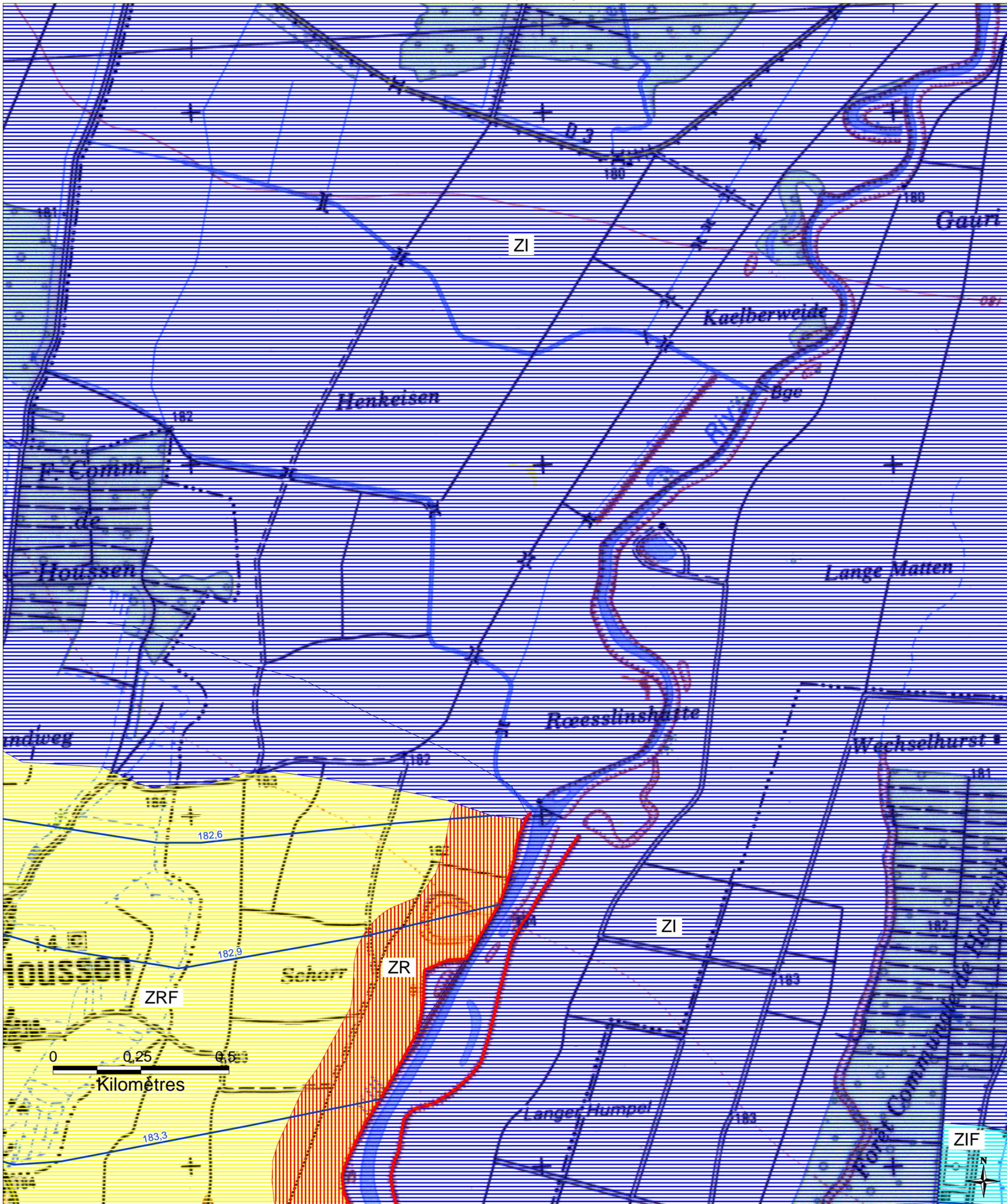


ZONES INONDABLES DANS LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

Commune de COLMAR - 7/11

Préfecture du Haut-Rhin  
 Direction Départementale  
 de l'Agriculture et de la Forêt

PPRI de l'Ill approuvé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2006  
 PPRI de la Lauch approuvé par arrêté préfectoral du 23 juin 2006  
 PPRI de la Fecht en cours d'élaboration - prescrit par arrêté préfectoral du 11 avril 1997



- ZI - Zone inondable par débordement en cas de crue centennale, inconstructible
- ZIF - Zone inondable par débordement en cas de crue centennale, à risque modéré, pouvant être ouverte à l'urbanisation
- ZR - Zone inondable en cas de rupture de digue, à risque élevé, inconstructible
- ZRF - Zone inondable en cas de rupture de digue, à risque modéré, pouvant être ouverte à l'urbanisation
- Cote de plus hautes eaux prévisibles en cas d'inondation, en conditions de crue centennale (en mètres NGF)
- Digue

1/10 000

Décembre 2006

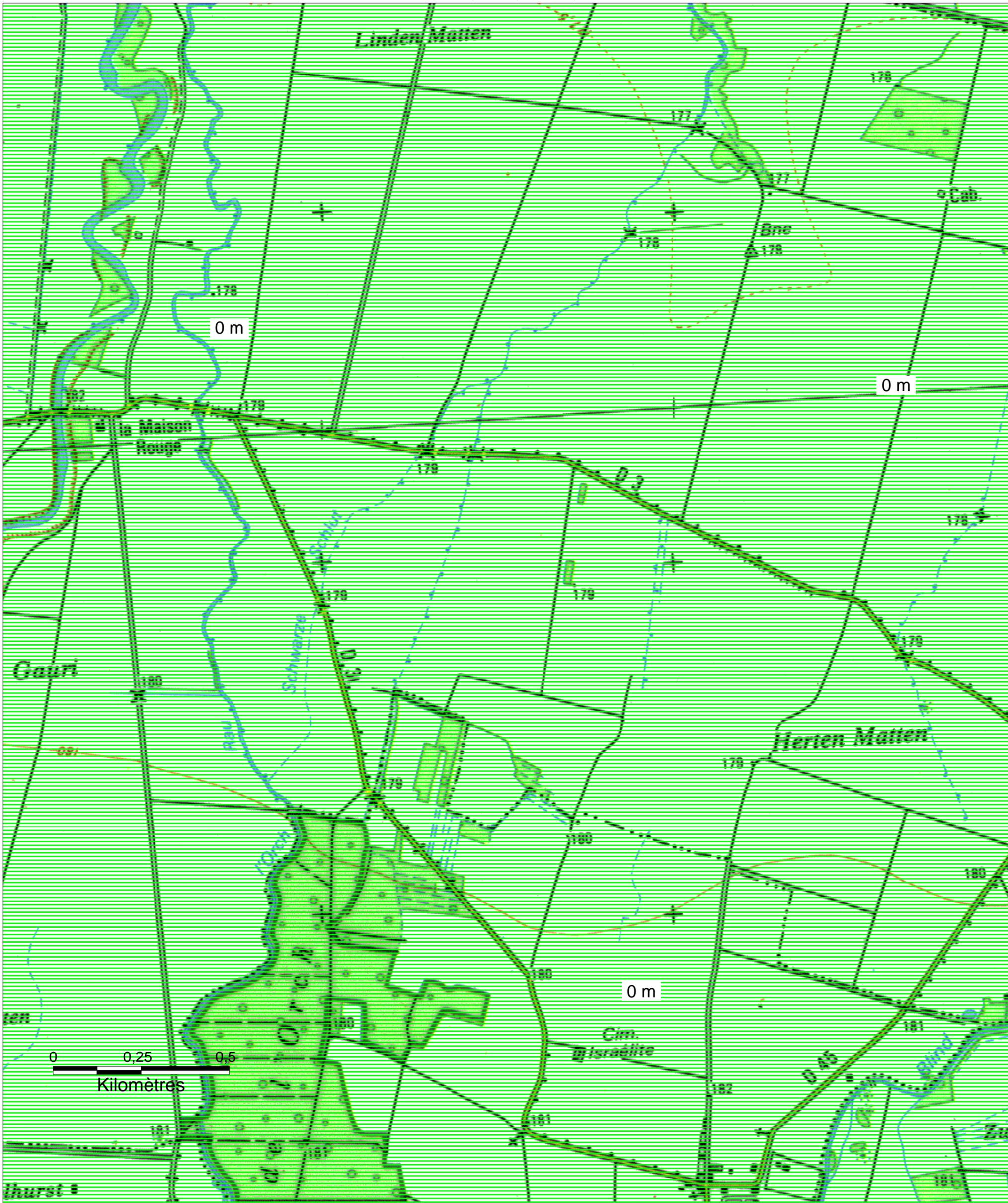


# ZONES INONDABLES DANS LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

## Commune de COLMAR - 8/11

Préfecture du Haut-Rhin  
Direction Départementale  
de l'Agriculture et de la Forêt

PPRI de l'Ill approuvé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2006  
PPRI de la Lauch approuvé par arrêté préfectoral du 23 juin 2006  
PPRI de la Fecht en cours d'élaboration - prescrit par arrêté préfectoral du 11 avril 1997



ZN - Zone de remontées de nappe à moins de deux mètres de la surface du sol en cas de crue centennale (niveau maximal de remontées de nappe par rapport à la surface du sol)

1/10 000

Décembre 2006

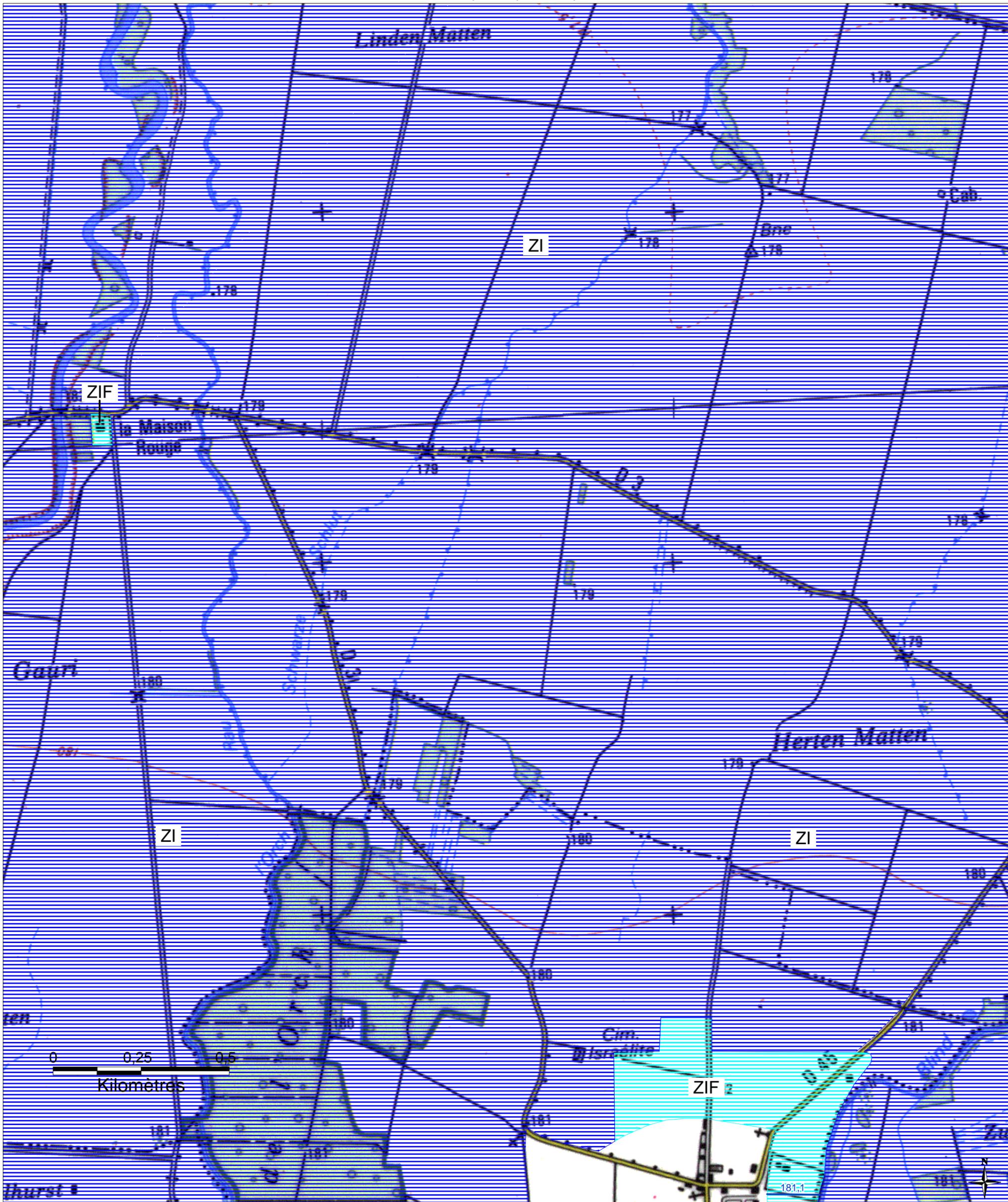


ZONES INONDABLES DANS LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

Commune de COLMAR - 8/11

Préfecture du Haut-Rhin  
 Direction Départementale  
 de l'Agriculture et de la Forêt

PPRI de l'Ill approuvé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2006  
 PPRI de la Lauch approuvé par arrêté préfectoral du 23 juin 2006  
 PPRI de la Fecht en cours d'élaboration - prescrit par arrêté préfectoral du 11 avril 1997



- ZI - Zone inondable par débordement en cas de crue centennale, inconstructible
- ZIF - Zone inondable par débordement en cas de crue centennale, à risque modéré, pouvant être ouverte à l'urbanisation
- ZR - Zone inondable en cas de rupture de digue, à risque élevé, inconstructible
- ZRF - Zone inondable en cas de rupture de digue, à risque modéré, pouvant être ouverte à l'urbanisation
- Cote de plus hautes eaux prévisibles en cas d'inondation, en conditions de crue centennale (en mètres NGF)
- Digue

1/10 000

Décembre 2006

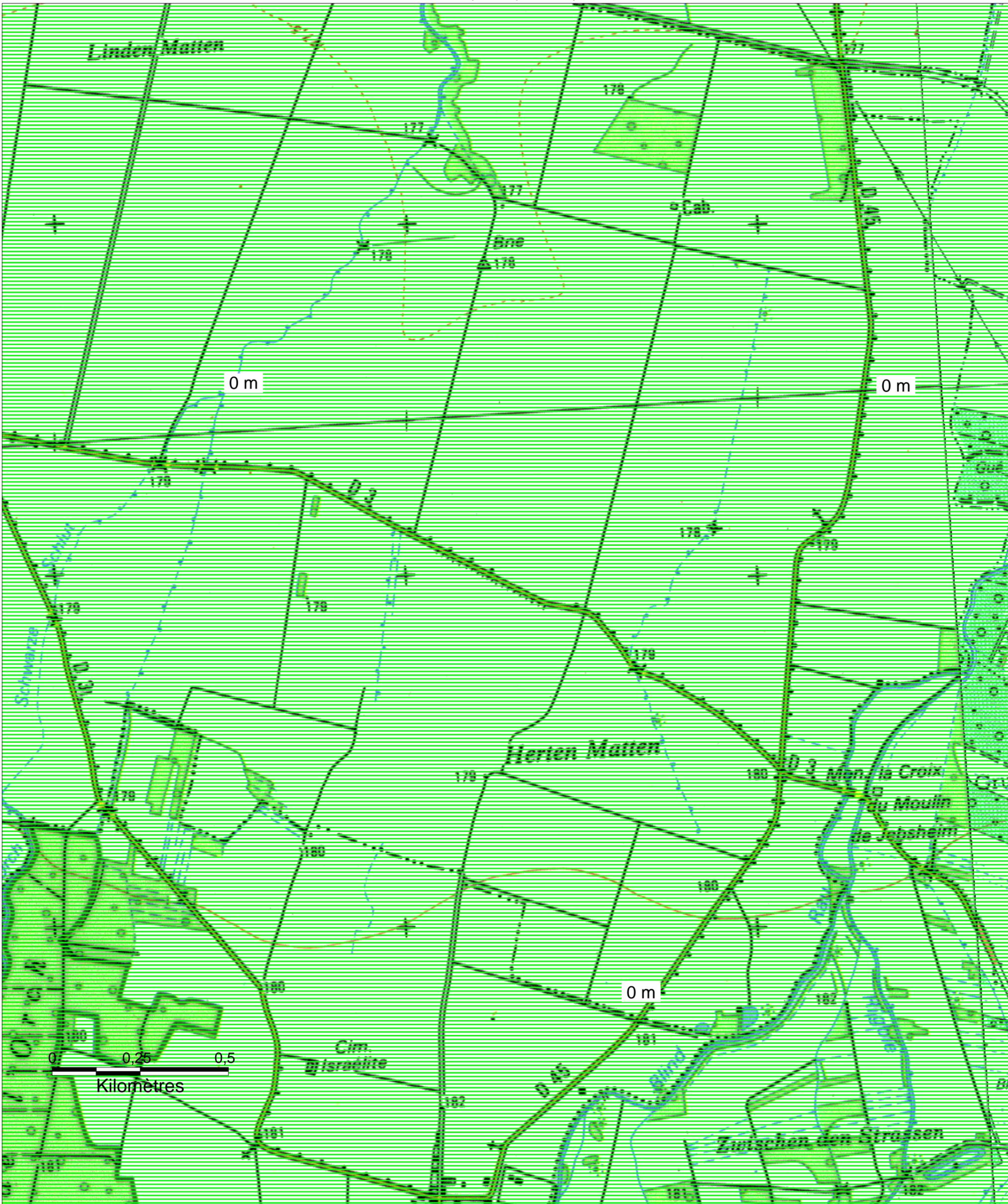


# ZONES INONDABLES DANS LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

## Commune de COLMAR - 9/11

Préfecture du Haut-Rhin  
Direction Départementale  
de l'Agriculture et de la Forêt

PPRI de l'Ill approuvé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2006  
PPRI de la Lauch approuvé par arrêté préfectoral du 23 juin 2006  
PPRI de la Fecht en cours d'élaboration - prescrit par arrêté préfectoral du 11 avril 1997



 ZN - Zone de remontées de nappe à moins de deux mètres de la surface du sol en cas de crue centennale (niveau maximal de remontées de nappe par rapport à la surface du sol)

1/10 000

Décembre 2006

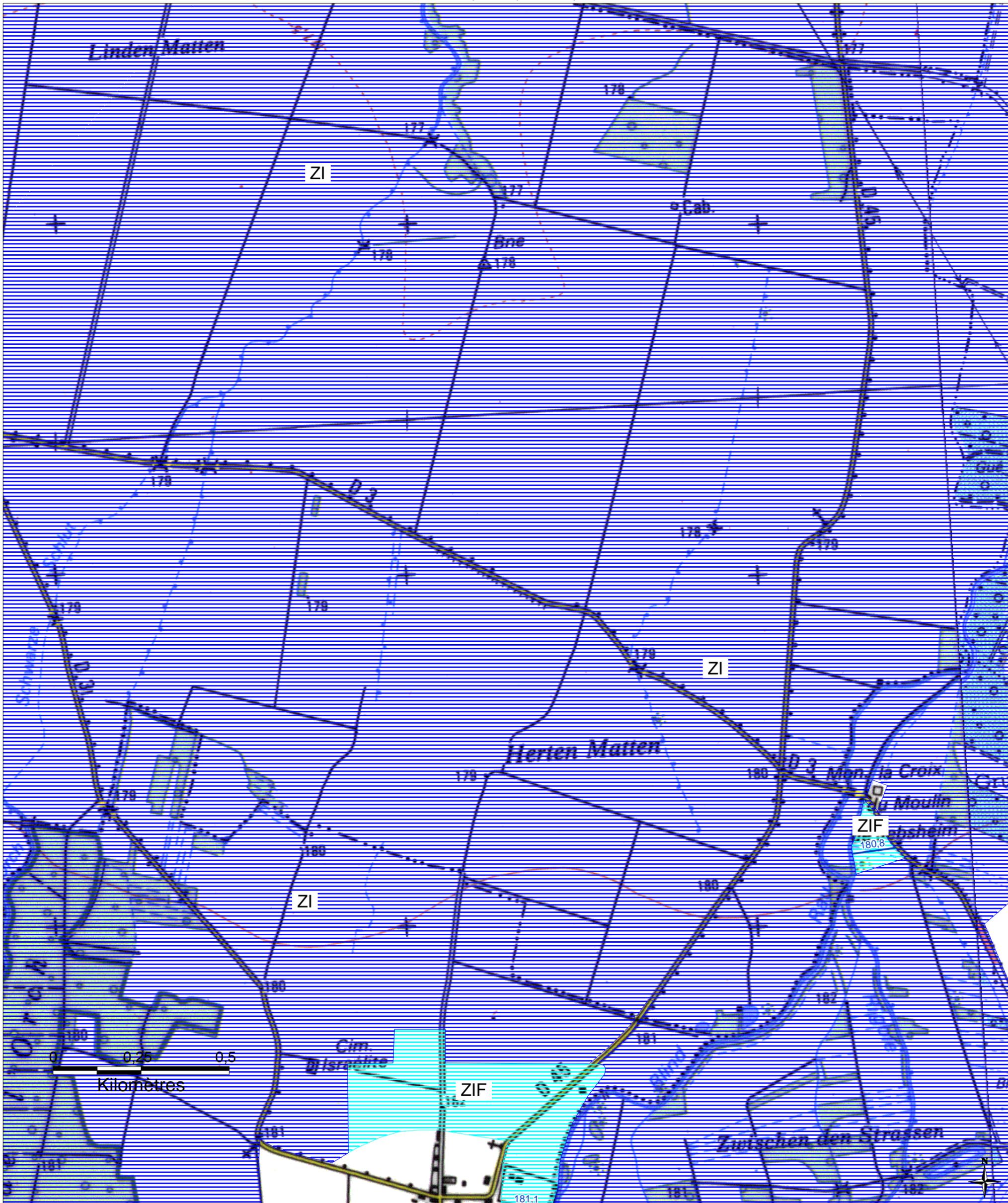


ZONES INONDABLES DANS LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

Commune de COLMAR - 9/11

Préfecture du Haut-Rhin  
 Direction Départementale  
 de l'Agriculture et de la Forêt

PPRI de l'Ill approuvé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2006  
 PPRI de la Lauch approuvé par arrêté préfectoral du 23 juin 2006  
 PPRI de la Fecht en cours d'élaboration - prescrit par arrêté préfectoral du 11 avril 1997



- ZI - Zone inondable par débordement en cas de crue centennale, inconstructible
- ZIF - Zone inondable par débordement en cas de crue centennale, à risque modéré, pouvant être ouverte à l'urbanisation
- ZR - Zone inondable en cas de rupture de digue, à risque élevé, inconstructible
- ZRF - Zone inondable en cas de rupture de digue, à risque modéré, pouvant être ouverte à l'urbanisation
- Cote de plus hautes eaux prévisibles en cas d'inondation, en conditions de crue centennale (en mètres NGF)
- Digue

1/10 000

Décembre 2006

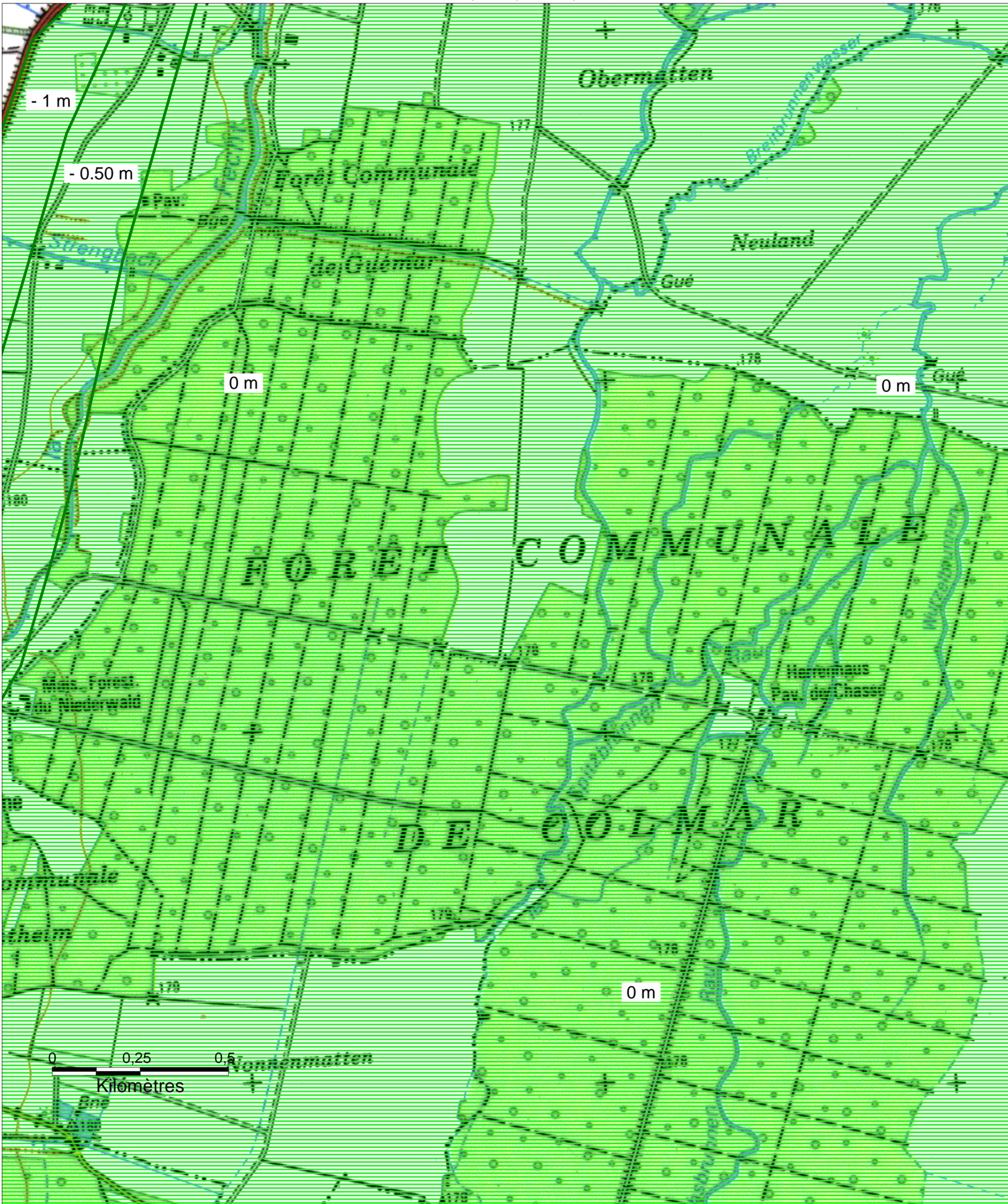


# ZONES INONDABLES DANS LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

## Commune de COLMAR - 10/11

Préfecture du Haut-Rhin  
Direction Départementale  
de l'Agriculture et de la Forêt

PPRI de l'Ill approuvé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2006  
PPRI de la Lauch approuvé par arrêté préfectoral du 23 juin 2006  
PPRI de la Fecht en cours d'élaboration - prescrit par arrêté préfectoral du 11 avril 1997



ZN - Zone de remontées de nappe à moins de deux mètres de la surface du sol en cas de crue centennale (niveau maximal de remontées de nappe par rapport à la surface du sol)

1/10 000

Décembre 2006

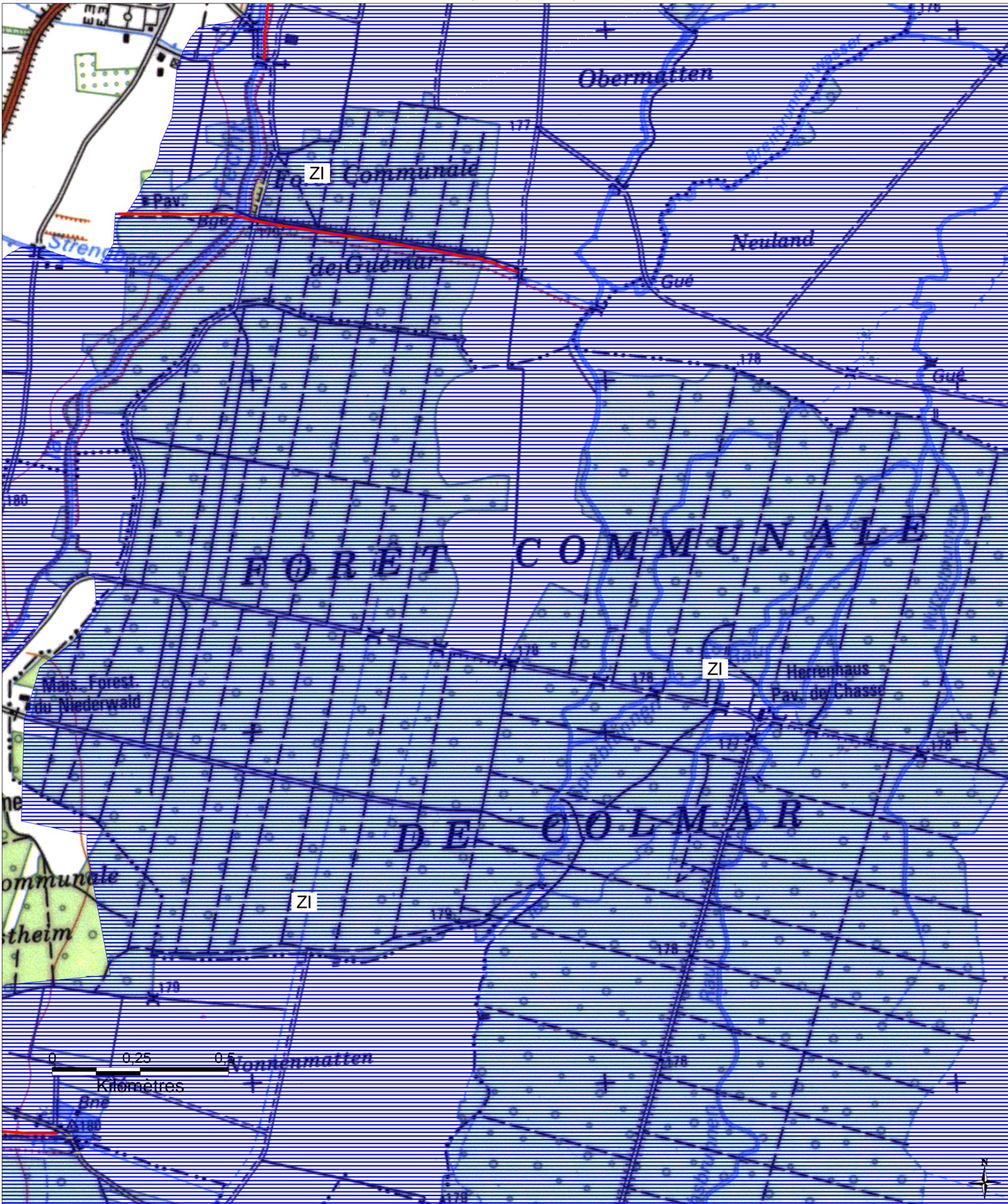


ZONES INONDABLES DANS LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

Commune de COLMAR - 10/11

Préfecture du Haut-Rhin  
 Direction Départementale  
 de l'Agriculture et de la Forêt

PPRI de l'Ill approuvé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2006  
 PPRI de la Lauch approuvé par arrêté préfectoral du 23 juin 2006  
 PPRI de la Fecht en cours d'élaboration - prescrit par arrêté préfectoral du 11 avril 1997



	ZI - Zone inondable par débordement en cas de crue centennale, inconstructible
	ZIF - Zone inondable par débordement en cas de crue centennale, à risque modéré, pouvant être ouverte à l'urbanisation
	ZR - Zone inondable en cas de rupture de digue, à risque élevé, inconstructible
	ZRF - Zone inondable en cas de rupture de digue, à risque modéré, pouvant être ouverte à l'urbanisation
	Cote de plus hautes eaux prévisibles en cas d'inondation, en conditions de crue centennale (en mètres NGF)
	Digue

1/10 000

Décembre 2006

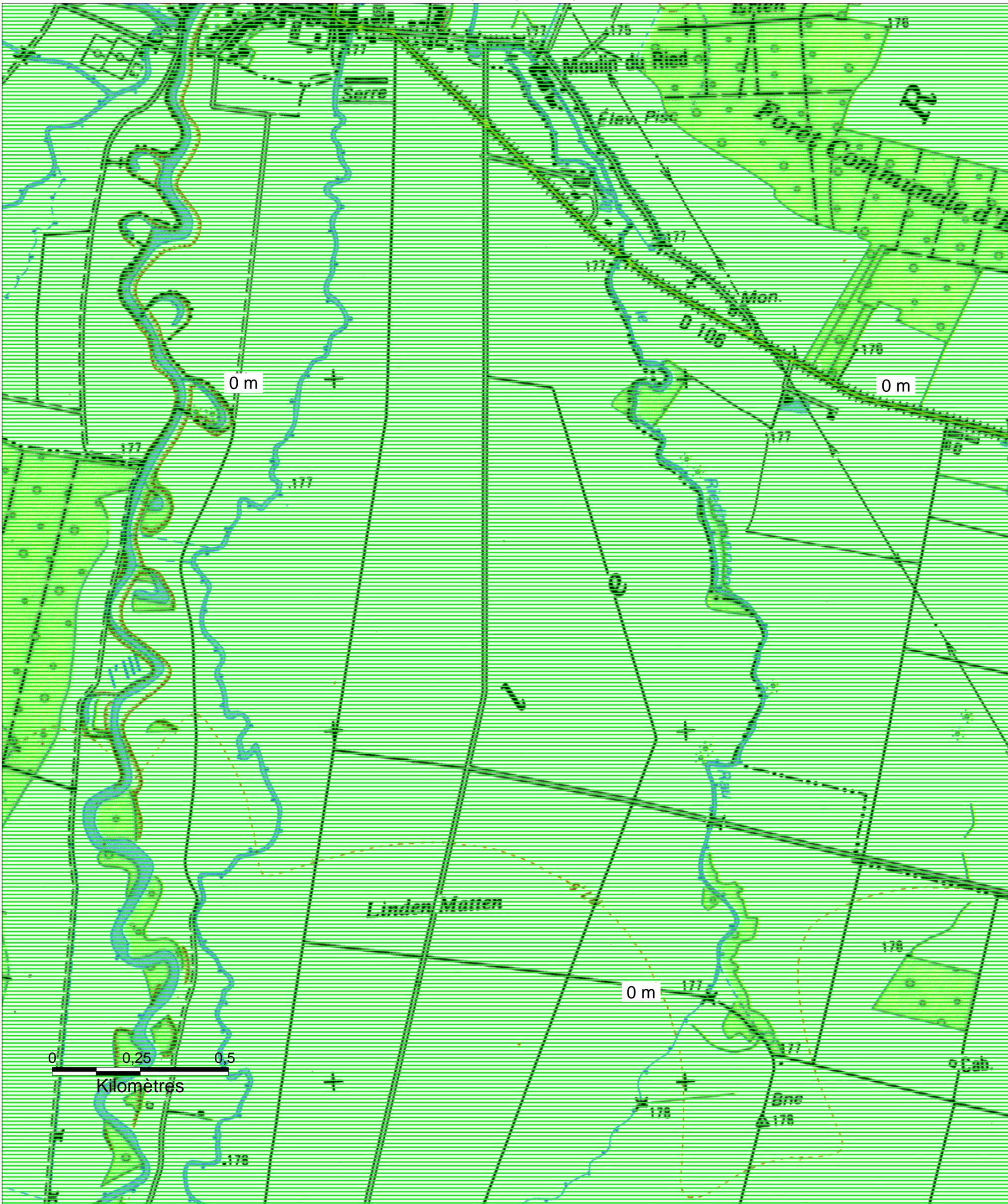


# ZONES INONDABLES DANS LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

## Commune de COLMAR - 11/11

Préfecture du Haut-Rhin  
Direction Départementale  
de l'Agriculture et de la Forêt

PPRI de l'Ill approuvé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2006  
PPRI de la Lauch approuvé par arrêté préfectoral du 23 juin 2006  
PPRI de la Fecht en cours d'élaboration - prescrit par arrêté préfectoral du 11 avril 1997



ZN - Zone de remontées de nappe à moins de deux mètres de la surface du sol en cas de crue centennale (niveau maximal de remontées de nappe par rapport à la surface du sol)

1/10 000

Décembre 2006

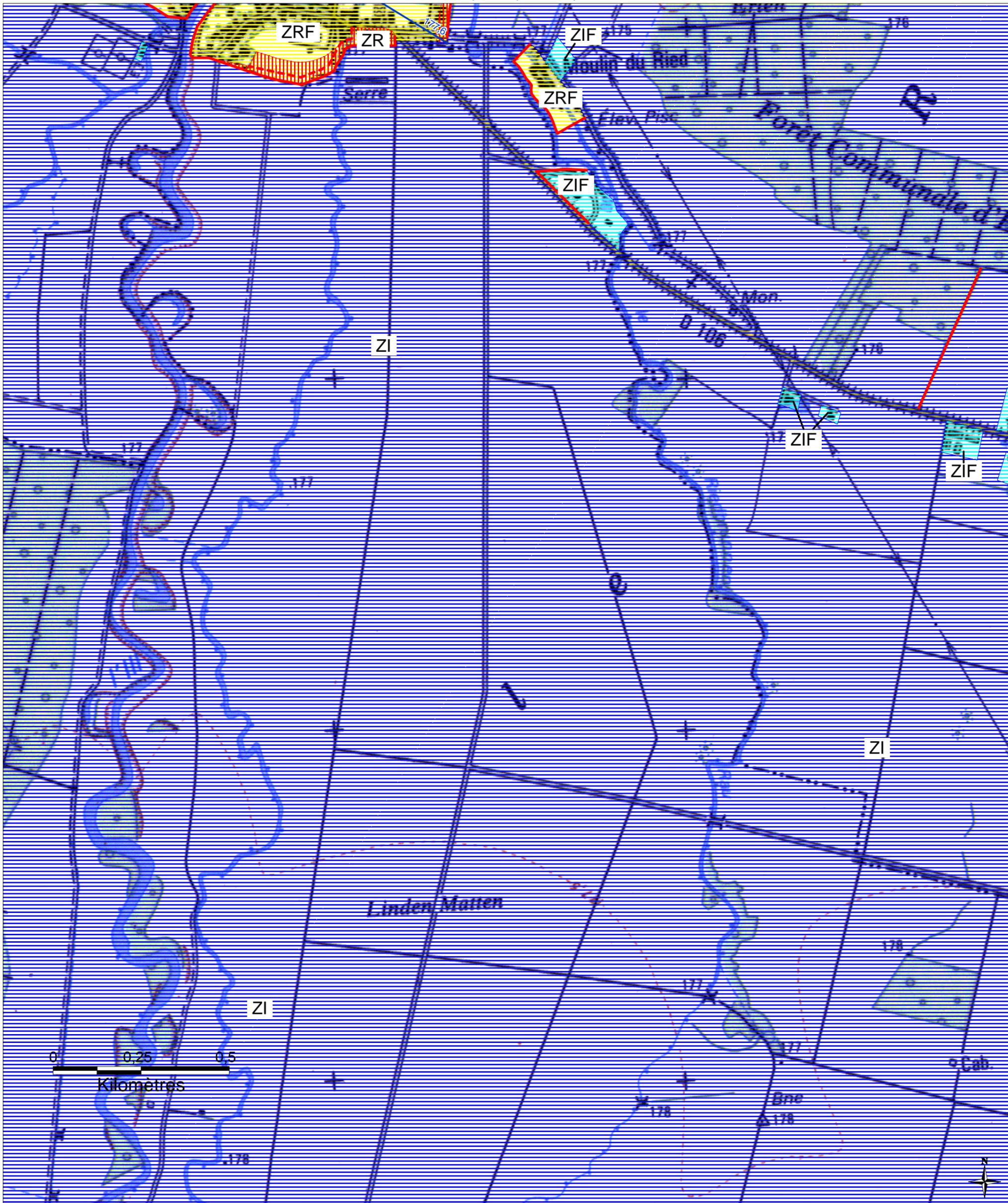


ZONES INONDABLES DANS LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

Commune de COLMAR - 11/11

Préfecture du Haut-Rhin  
 Direction Départementale  
 de l'Agriculture et de la Forêt

PPRI de l'Ill approuvé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2006  
 PPRI de la Lauch approuvé par arrêté préfectoral du 23 juin 2006  
 PPRI de la Fecht en cours d'élaboration - prescrit par arrêté préfectoral du 11 avril 1997



- ZI - Zone inondable par débordement en cas de crue centennale, inconstructible
- ZIF - Zone inondable par débordement en cas de crue centennale, à risque modéré, pouvant être ouverte à l'urbanisation
- ZR - Zone inondable en cas de rupture de digue, à risque élevé, inconstructible
- ZRF - Zone inondable en cas de rupture de digue, à risque modéré, pouvant être ouverte à l'urbanisation
- Cote de plus hautes eaux prévisibles en cas d'inondation, en conditions de crue centennale (en mètres NGF)
- Digue

1/10 000

Décembre 2006